



preavi+congrés payés et periode de préavis

Par **panasonic**, le **11/05/2012** à **15:45**

Bonjour,

Un salarié a droit à deux mois de préavis et un mois de congés non pris, l'entreprise a elle le droit de faire prendre les congés pendant le préavis afin d'économiser sur le total?

D'autres parts, dans le calcul du montant de l'indemnité de licenciement, dans durée du préavis (2 mois) compte elle, afin de déterminer le total.

Dans l'attente

remerciements

panasonic

Par **P.M.**, le **11/05/2012** à **16:18**

Bonjour,

Aucune des deux parties ne peut imposer à l'autre la prise de congés payés durant le préavis lorsqu'ils n'ont pas été prévus avant et normalement, si c'est le cas, ils en prolongent d'autant le terme...

L'ancienneté pour le calcul de l'indemnité de licenciement tient compte du préavis...

Par **panasonic**, le **11/05/2012** à **16:35**

merci.....

panasonic